

# NOUVELLES DE L'APRUM

## NOUVELLES du 7 novembre 1997

LETTRE DU 7 NOVEMBRE 1997

Chère collègue, cher collègue,

Novembre déjà. Comme le temps file. Il y a peu de temps encore nous profitons du répit qu'apporte chaque année la merveilleuse période connue sous le nom d'été des indiens; la bien mal nommée, à mon avis. Mais passons.

Les jours qui viennent apporteront à la communauté universitaire une bonne moisson de préoccupations. La principale d'entre elles concerne la nomination de la personne qui succédera au présent Recteur, M. René Simard. Les mécanismes prévus par les statuts sont en marche.

- Dès la rentrée, l'Assemblée universitaire a mis sur pied le Comité de consultation en vue de la nomination du recteur (de la rectrice) dont la composition et le mandat sont définis dans les statuts de l'Université.
- À sa séance du 6 octobre, l'Assemblée universitaire a procédé à la constitution d'une liste de noms de personnes qui pourraient être considérées pour le poste. Vous vous souviendrez que cette liste ne constitue pas une mise en nomination formelle puisque les personnes dont le nom a été proposé n'ont pas été consultées au préalable.
- À sa séance du 3 novembre, l'Assemblée universitaire a procédé à un scrutin auprès de ses membres; cette consultation a conduit à la constitution d'une courte liste des personnes ayant reçu un appui significatif. Cette liste comporte les noms suivants (selon l'ordre alphabétique des patronymes):
  - Lacroix, Robert; sciences économiques, directeur de CIRANO.
  - Girard, Jacques; administrateur, membre du conseil de l'Université.
  - Maheu, Louis; sociologie, doyen de la Faculté des études supérieures.
  - Mathieu, Mireille; psychologie, doyenne de la Faculté des arts et des sciences.
  - Molinari, Patrice; droit, vice-recteur à l'administration.
  - Trahan, Michel; sciences de l'éducation, vice-recteur aux ressources humaines.

Tenant compte de la volonté exprimée par de nombreux éléments de la communauté universitaire de participer activement au processus en cours, le Comité de consultation a organisé une séance publique qui aura lieu le mardi 25 novembre prochain, de 12:00 à 14:00, dans le grand auditorium du Pavillon principal. Au cours de cette séance dont les modalités de fonctionnement seront annoncées bientôt dans FORUM — les personnes dont les noms apparaissent sur la courte liste seront invitées à faire connaître leur position sur les questions qui devraient retenir l'attention prioritaire de la prochaine équipe de direction. Et les sujets ne manquent pas en cette période où tant

de notions sont remises en cause. Les énoncés qui suivent donnent une assez bonne idée des questions qui se posent.

- Est-il opportun, souhaitable ou nécessaire de redéfinir la mission de l'Université de Montréal?
- À l'Université de Montréal la notion de grande université de recherche devrait-elle laisser le pas à la notion d'université de masse?
- Les acquis, consacrés par la reconnaissance sur le plan international des activités de plusieurs secteurs de l'établissement, devraient-ils être protégés, compromis, remis en cause, ou laissés pour compte?
- Le nivellement des établissements universitaires, via la mise en application systématique de la notion de réseau n'entraînerait-elle pas une dégradation inquiétante du rôle de leader que l'Université de Montréal assume au plan de la recherche et des études supérieures?

Par ailleurs, le Comité de consultation recevra en audience au cours du mois de décembre toute personne ou groupe de personnes qui aimeraient le rencontrer. Les prochains numéros de FORUM contiendront des informations utiles à ce sujet (calendrier, horaire, etc.).

Malgré l'importance évidente des enjeux, l'APRUM, en tant que regroupement, n'est pas en mesure de prendre officiellement position dans le débat puisqu'elle ne dispose pas des moyens requis pour connaître l'opinion collective de ses membres. D'ailleurs, en tant qu'universitaire, vous le savez très bien, l'abondance des avis sur toute question controversée masque parfaitement les tendances profondes qui peuvent exister. Cependant, il serait tout à fait approprié que tout membre, sur une base individuelle, se manifestât (ah les subjonctifs!) soit dans les débats publics soit dans les médias.

Un second sujet de préoccupation concerne l'utilisation éventuelle du surplus de la caisse du Régime de retraite de l'Université (RRUM). Le comité spécial d'experts, prévu à l'article 3.14 du Règlement du RRUM, vient de déposer son Rapport. On y trouve tout d'abord que le surplus actuariel au 31 décembre 1996 est passé à 199 993 000\$ suite à un réajustement approprié des paramètres actuariels utilisés. On y trouve ensuite les recommandations, tant positives que négatives, que le Comité formule au sujet de l'utilisation qui pourrait être faite de l'important surplus de la caisse. Vous trouverez, ci-après, la liste de ces recommandations.

Et l'APRUM dans tout cela? Et bien voici.

- Dès le cinq septembre un comité ad hoc formé de Messieurs Jacques Henripin, Louis-Philippe Phaneuf (représentant des retraités au Comité de retraite), André Raynauld, Pierre Robert et Jacques St-Pierre s'est mis à l'œuvre.
- Après étude des documents pertinents et à la suite de réunions tenues les 20 et 27 octobre, le Comité ad hoc a produit un texte qui a été remis au Comité de retraite lors de sa séance du 31 octobre.
- Le Comité ad hoc, après avoir souligné l'importance du rôle que doivent jouer les principes de JUSTICE et d'ÉQUITÉ dans le choix des bonifications à apporter aux dispositions du Règlement du Régime, se déclare globalement d'accord avec les recommandations du Comité spécial d'experts.

- Le Comité ad hoc se tiendra à l'affût de tout développement qui pourrait survenir dans ce dossier.

Quoi qu'il en soit, les semaines qui viennent seront fertiles en événements importants pour toute la communauté universitaire. Incidemment, je vous annonce que la traditionnelle réception du temps des fêtes de l'APRUM aura lieu le mercredi 3 décembre à 17:30 dans le Hall d'honneur. Étant donné que le Comité organisateur de cette réception doit donner une réponse FERME au traiteur quant au nombre de convives, ne seront considérées comme participantes que les personnes dont le chèque sera parvenu au secrétariat de l'APRUM au PLUS TARD le 1<sup>er</sup> décembre. Vous trouverez, sous ce pli, la paperasse afférente: laissez-passer pour le stationnement, coupon-réponse et enveloppe préadressée. Je vous invite chaleureusement à vous joindre à vos collègues; je sais à l'avance que vous vous en porterez bien!

Je vous confirme que, conformément aux décisions prises antérieurement, les pensions versées au cours de 1997 seront indexées au taux de 75% de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) qui a été de 1,64% ( de septembre 1996 à septembre 1997). Conséquemment, le facteur d'indexation appliqué dès le 1<sup>er</sup> janvier 1998 sera de 1,21% de la pension versée en 1997. À l'évidence, ce pourcentage sera ajusté au prorata du nombre de mois pendant lesquels la pension aura été versée au cours de 1997.

Vous êtes vraisemblablement au courant du fait que la campagne Centraide bat son plein. Si le coeur vous en dit, vous pourrez vous joindre à la campagne menée à l'Université. Votre point d'ancrage: Céline Pilon, a/s Rectorat, Université de Montréal, C.P. 6128, succ. Centre-ville, Montréal, H3C 3J7 ou au téléphone (514) 343-6293.

Pour la dernière fois cet automne, le déjeuner mensuel du 3<sup>e</sup> jeudi aura lieu le 20 novembre au restaurant Chez Lévêque, 1030 Laurier ouest. Les membres du Conseil vous y accueilleront avec plaisir.

Que la vie vous ménage ses meilleurs moments.

Ciao!  
Le Président  
Jacques St-Pierre  
JSP/fsp  
p.j.: 3

**COMITÉ SPÉCIAL D'EXPERTS PORTANT SUR L'ÉTUDE D'ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 1996 DU RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

**SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS**

Le Comité recommande qu'au moins quelque 90 000 000 \$ de surplus soient appliqués à l'amélioration des prestations du Régime. Ainsi, les participants pourront

donc voir environ 45% des gains transformés immédiatement en droits de rente améliorés.

Parmi les modifications étudiées, le Comité privilégie les modifications suivantes, par ordre décroissant de priorité:

1- Uniformiser l'indexation automatique à 75% de la hausse de l'IPC.

2- Accorder une indexation ad hoc à 100% de la hausse de l'IPC du 1<sup>er</sup> janvier 1999 à 2003 inclusivement pour les retraités et les participants inactifs avec rentes différées.

3- Rendre permanente la prestation minimum égale au double des cotisations des employés et commencer en 1998 à accorder un rendement égal au minimum légal plus 1%.

4- Éliminer 50% de la coordination [du RRUM avec le RRQ] pour la participation accumulée avant 1990 pour les participants actifs, et accorder une hausse aux rentes des participants inactifs selon la formule décrite à la page 58.

5- Assigner un montant pour le rachat de service passé auquel les participants n'ont pas été admissibles dans le passé, excluant toute période qui aurait fait l'objet d'un refus de participation de leur part ou de la part de leur syndicat en leur nom.

Il considère d'autre part qu'il est inapproprié pour des raisons explicitées dans le rapport:

- de modifier la formule d'indexation automatique sur la base de la hausse de l'IPC moins 1%;
- d'introduire l'élimination de la réduction pour retraite anticipée après trente (30) ans de service à compter de cinquante-cinq (55) ans;
- d'uniformiser le calcul de la rente sur la base du salaire trois (3) ans.